

Postulat adressée au Conseil Communal de Val-de-Ruz

Informé la population des nouveaux règlements

Séance du 24.06.2013

Dans l'ébullition des premiers mois de la Commune de Val-de-Ruz, de nombreux règlements sont édictés par les autorités communales qui concernent la population jusque dans sa vie quotidienne. Je pense entre autres au règlement de police qui définit les heures de tranquillité que chacun doit respecter, les dispositions à prendre pour une grillade en forêt ou l'interdiction d'emmener des chiens dans les cimetières. Mais le règlement de police n'est qu'un exemple et le règlement général est tout aussi important.

Quand bien même ces documents seraient disponibles sur le portail web de la commune, il est illusoire de croire que les habitantes et habitants chercheront à les consulter volontairement.

Aussi je demande au Conseil Communal d'étudier la possibilité de diffuser les règlements auprès de la population selon une forme appropriée, soit intégralement, soit par des extraits choisis et commentés, dans des tous-ménages ou encartés dans un journal local.

Cette démarche aurait comme corollaire bénéfique de réveiller l'intérêt citoyen des personnes qui vivent à Val-de-Ruz, de les aider à s'approprier la nouvelle réalité de la Commune unique et de donner de la visibilité aux nouveaux enjeux ainsi qu'aux tâches accomplies par les autorités.

Christine Ammann Tschopp